

## Sous-section 6.—Ontario

Le conseil exécutif de l'Ontario comprend: le premier ministre, aussi président du conseil et trésorier provincial; le ministre de l'Agriculture; le ministre des Mines; le procureur général, aussi ministre de l'Éducation; le ministre de la Voirie, aussi ministre des Travaux publics; le ministre des Affaires municipales; le ministre des Établissements de réforme; le ministre du Travail; le secrétaire de la province, aussi registraire; le ministre de la Santé; le ministre de l'Organisation et du Développement; le ministre du Bien-être public; le ministre des Terres et Forêts; le ministre du Tourisme et de la Publicité; et un ministre sans portefeuille.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la législature provinciale, se compose de 90 membres élus pour cinq ans par le suffrage des adultes.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission hydro-électrique de l'Ontario, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques.

En vertu de la loi modificatrice de 1947 concernant l'Assemblée législative (11 Geo. VI, chap. 55), chaque membre de l'assemblée touche une indemnité annuelle de \$2,000 et une allocation de \$1,000 pour dépenses. L'orateur touche un supplément de \$2,500 par année; le président du comité plénier, de \$1,000; et le chef de l'opposition, de \$3,000, outre son allocation de \$2,000 pour dépenses. Ces indemnités et allocations spéciales, versées à l'orateur, au président du comité plénier et au chef de l'opposition, s'ajoutent aux indemnités et allocations pour dépenses qu'ils touchent à titre de députés.

Les membres du cabinet touchent l'indemnité normale de \$2,000 versée aux députés ainsi que l'allocation de \$1,000 pour dépenses, en outre de leur traitement de ministre. Le traitement des ministres du cabinet s'élève à \$10,000 d'après la loi sur le conseil exécutif mais, depuis quelques années, les membres des différents cabinets renoncent librement à \$2,000 par année pour ne toucher que \$8,000 chacun.

### 19.—Lieutenants-gouverneurs de l'Ontario, 1867-1950, législatures et premiers ministres, 1934-1950, et ministère actuel, 1<sup>er</sup> juin 1950

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau 14, p. 88.

#### Lieutenants-gouverneurs

Nom	Date de la nomination	Nom	Date de la nomination
Maj.-gén. H. W. STISED .....	1 <sup>er</sup> juill. 1867	Sir JOHN M. GIBSON .....	22 sept. 1908
W. P. HOWLAND .....	14 juill. 1868	Lt-col. sir JOHN S. HENDRIE .....	26 sept. 1914
JOHN W. CRAWFORD .....	5 nov. 1873	LIONEL H. CLARKE .....	27 nov. 1919
D. A. MACDONALD .....	18 mai 1875	COL. HENRY COCKSHUTT .....	10 sept. 1921
JOHN BEVERLY ROBINSON .....	30 juin 1880	WILLIAM DONALD ROSS .....	20 déc. 1926
Sir ALEXANDER CAMPBELL .....	8 fév. 1887	Col. HERBERT ALEXANDER BRUCE .....	25 oct. 1932
Sir GEORGE A. KIRKPATRICK .....	28 mai 1892	ALBERT MATTHEWS <sup>1</sup> .....	23 nov. 1937
Sir OLIVER MOWAT .....	18 nov. 1897	RAY LAWSON .....	26 déc. 1946
Sir WILLIAM MORTIMER CLARK .....	20 avril 1903		

<sup>1</sup> Mandat prolongé de novembre 1942 à décembre 1946.